



**L'accessibilité universelle:
Un engagement de la Ville
de Montréal**
Des réalisations significatives
(Version en gros caractères)

Table des matières

Mot du maire Gérald Tremblay	5
Mot de Marie-Andrée Beaudoin	6
L'accessibilité universelle, un concept démocratique	7
Quelques réalisations montréalaises	9
L'accessibilité architecturale et urbanistique	11
L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi	13
L'accessibilité des communications municipales	15
La sensibilisation et la formation	17
Des éléments « coup de pouce »	18
Une expertise essentielle : celle des partenaires du milieu associatif	19



© ROPMM



© AlterGo



Mot du maire



Depuis quelques années, la Ville de Montréal est très active en matière d'accessibilité universelle.

C'est en juin 2002, lors du Sommet de Montréal, que notre administration a entrepris de faire de l'accessibilité universelle une réalité. Dès lors, ce vaste chantier a bénéficié d'une généreuse mise en commun des idées et des expertises de la part des arrondissements, des services centraux et de nos partenaires de la première heure, ceux du milieu associatif montréalais des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Tous les domaines de compétence municipale sont concernés par ce défi que représente l'accessibilité universelle. Les efforts faits par la Ville portent sur l'accessibilité des édifices municipaux et des espaces urbains, sur l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux communications et sur l'accueil des citoyens et des citoyennes.

Lorsque le gouvernement du Québec a exigé, en décembre 2005, que les municipalités se dotent d'un plan d'action conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Ville de Montréal avait déjà réalisé bon nombre de projets tangibles. Depuis, elle poursuit sur sa lancée.

Ainsi, progressivement, Montréal change. D'une année à l'autre, les partenaires se font plus nombreux, l'information se propage, l'enthousiasme grandit. L'objectif demeure cependant inchangé : que l'ensemble de la population puisse profiter pleinement d'une ville qui lui soit de plus en plus accessible.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Gérald Tremblay'.

Gérald Tremblay

Mot de Marie-Andrée Beaudoin



L'accessibilité universelle est une priorité pour notre administration et nous avons redoublé d'efforts ces dernières années pour être à la hauteur de nos engagements. Le travail porte aujourd'hui ses fruits, tant par la nature que par la variété des initiatives qui ont pris forme sur le territoire montréalais.

L'ensemble des 19 arrondissements et des 15 unités centrales ont entrepris ou poursuivent des projets d'accessibilité universelle. Ceux-ci concernent l'accessibilité des immeubles, des services, des programmes, de l'emploi et des communications de la Ville. Ce sont des projets pour lesquels des investissements importants en ressources humaines, matérielles et financières sont octroyés chaque année.

Ces accomplissements ne pourraient se faire sans la complicité et l'expertise des organismes qui œuvrent auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Au fil des ans, nous avons établi avec eux un partenariat exceptionnel qui est tout à leur honneur.

Les quelques pages qui suivent témoignent du chemin parcouru à cet égard. Cette brochure est également disponible sur différents supports alternatifs, pour que tous et toutes puissent en prendre la pleine mesure.

J'adresse mes plus sincères remerciements à toutes les personnes de même qu'à tous les organismes engagés dans cette belle révolution qui consiste à rendre Montréal de plus en plus universellement accessible.

Bonne lecture!

La responsable au comité exécutif du développement social
et communautaire,



Marie-Andrée Beaudoin



L'accessibilité universelle, un concept démocratique

Au cours de sa vie, tout être humain peut être confronté à des limitations temporaires ou permanentes, intermittentes ou continues, légères ou sévères. Ces limitations peuvent être motrices, visuelles, auditives ou intellectuelles. Qu'elles soient innées ou consécutives à un accident, dépendantes d'une grossesse ou du rôle de parent de très jeunes enfants, ou bien encore causées par le vieillissement, ces limitations créent des entraves aux gestes quotidiens et réduisent la participation citoyenne des personnes.

En juin 2002, le Sommet de Montréal a donné un formidable coup d'envoi à la mobilisation et à la création d'un vaste chantier sur l'accessibilité universelle, réunissant des membres de la société civile et des représentants de l'administration municipale.

En adoptant le concept d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal souhaite que tous les usagers, peu importe leurs capacités, puissent profiter de manière similaire des possibilités offertes par un bâtiment, un espace urbain, un programme, un service, une information... Pour ce faire, elle veille à ce que les arrondissements et les services centraux réduisent les obstacles, les éliminent ou évitent d'en créer.

**L'accessibilité
universelle,
un concept
démocratique
(suite)**

En premier lieu, la Ville identifie les difficultés rencontrées en milieu urbain par les personnes ayant différents types de limitations fonctionnelles. Elle applique ensuite des solutions favorisant l'inclusion et la pleine participation à la vie montréalaise de toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles.



© Centre Viomax

Quelques réalisations montréalaises

L'accessibilité universelle concerne pratiquement tous les domaines municipaux. La Ville de Montréal a donc choisi de regrouper ses interventions sous quatre grands axes :

- l'accessibilité architecturale et urbanistique;
- l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi;
- l'accessibilité des communications municipales;
- la sensibilisation et la formation.

Pour chacun de ces axes, la Ville tente de prendre en compte tous les types de limitations fonctionnelles, qu'elles soient visuelles, auditives, motrices ou intellectuelles.

Montréal compte près de 1,6 million d'habitants. Selon les données de l'Office des personnes handicapées du Québec, on estime que 255 000 Montréalais et Montréalaises ont des incapacités.

Quelques réalisations montréalaises (suite)

Pour promouvoir et mettre en œuvre l'accessibilité universelle, la Ville agit en synergie constante avec le milieu associatif représentant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette approche permet de bien saisir les besoins et de mettre en place les solutions les plus adéquates possible, c'est-à-dire celles qui vont faciliter la vie citoyenne sans poser de barrières. La Ville veille également à l'arrimage des projets émanant des 19 arrondissements et de ceux des services centraux. Enfin, elle soutient le développement de différentes expertises afin d'aller au-delà des seules adaptations ou de l'accessibilité prescrites par divers règlements gouvernementaux.

Les réalisations suivantes illustrent l'approche montréalaise dans le domaine de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité architecturale et urbanistique

- **Les immeubles municipaux sont-ils accessibles** à tous? Pour avoir un portrait précis de la situation et permettre aux décideurs d'effectuer des choix adéquats lors de travaux à réaliser, la Ville a confié l'évaluation de la performance en accessibilité universelle de ses bâtiments à l'organisme Société Logique. Au cours de cette évaluation, tous les éléments d'un parcours, à l'extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment, sont considérés: les trottoirs, les espaces de stationnement, la signalisation, les entrées, les toilettes, les comptoirs d'accueil, etc.
 - Depuis 2003, l'hôtel de ville et toutes les mairies et les bureaux d'arrondissement ont été évalués. Enfin, grâce au partage des coûts avec la Ville centre, 13 arrondissements ont ainsi en main l'évaluation de plus de 400 bâtiments de leur territoire respectif.



L'accessibilité architecturale et urbanistique (suite)

- Entre 2004 et 2007, un budget réservé à l'accessibilité universelle, géré par la Ville centre et souvent bonifié par des investissements supplémentaires des arrondissements, a permis de réaliser des **travaux d'amélioration dans plusieurs bâtiments municipaux** : installation de systèmes d'aide à l'audition, de systèmes d'ouverture automatique de portes, de synthèse vocale dans les ascenseurs, marquage de nez de marche, modifications de vestiaires et de mains courantes, ajout de signalisation, etc. Ces choix sont validés par les organismes partenaires du milieu associatif Ex Aequo, AlterGo et le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) réunis au sein d'un comité de suivi.
- Pour **contrer les difficultés de déplacement en milieu urbain**, les arrondissements et la Ville procèdent à différentes interventions, comme l'ajout de bateaux pavés (dénivellation du trottoir vers la chaussée), l'installation de feux à décompte numérique pour les piétons ou de signaux sonores aux intersections. Dans ce domaine, l'innovation est au rendez-vous : dans deux arrondissements, la Ville expérimente actuellement la détection de bateaux pavés avec dalles tactiles pour les personnes ayant des limitations visuelles. En collaboration avec l'organisme Ex Aequo, la Ville compte également produire un guide d'aménagement piétonnier à l'intention des professionnels qui conçoivent des espaces publics.



En 2007, 1 132 personnes ayant des limitations visuelles, auditives, motrices, intellectuelles ou ayant plusieurs déficiences associées, dont 870 enfants et adolescents, ont bénéficié d'un service d'accompagnement qui leur a permis de se livrer à des activités de loisirs, grâce aux contributions conjointes des arrondissements, de la Ville centre et du gouvernement du Québec.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

- **L'accompagnement est parfois le seul moyen pour rendre le loisir accessible** à un nombre important d'enfants et d'adultes ayant des limitations fonctionnelles. En 2006, la Ville a adopté le *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*. La Ville y alloue 300 000 \$ annuellement et les arrondissements y contribuent pour plus de 200 000 \$. L'apport du programme municipal permet de répondre à la moitié des demandes d'accompagnement, ce qui correspond à 30 % de plus que lorsque le service était financé uniquement par le programme québécois. La Ville a mandaté AlterGo pour assurer la coordination de ce programme et la formation des accompagnateurs.

L'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi (suite)

- En 2008, dans son plan d'action sur **l'accès à l'égalité en emploi**, la Ville inclura des objectifs d'embauche de personnes handicapées, dans les secteurs où elles sont sous-représentées. Afin de soutenir les gestionnaires et les intervenants en ressources humaines dans leurs démarches de recrutement, d'embauche et d'intégration en emploi du personnel ayant des limitations fonctionnelles, deux outils de référence sont mis à leur disposition : une brochure et une page web référant à de nombreux sites utiles. Le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) et le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) ont collaboré à la réalisation de ces productions.
- Les besoins sont variés et génèrent **diverses initiatives dans les arrondissements** : un tel propose des jardinets surélevés dans un jardin communautaire, tel autre bonifie sa collection de livres parlants et de livres en gros caractères; l'un développe un programme d'activités pour des adultes ayant des limitations intellectuelles, alors qu'à l'autre bout de la ville, un autre met sur pied un atelier culturel pour des adolescents ayant des limitations intellectuelles.

L'accessibilité des communications municipales

- Les arrondissements montréalais consacrent beaucoup d'efforts à bien renseigner leurs citoyens et leurs citoyennes. Profitant du soutien et de l'expertise d'AlterGo, un regroupement préoccupé par le loisir des personnes handicapées, plusieurs ont **ajusté le contenu de leurs répertoires d'activités et de services** afin de mieux informer les personnes ayant des limitations fonctionnelles. De plus en plus d'arrondissements appliquent cette approche à leur site Internet, à leur bulletin d'information et même aux messages dans les journaux locaux.
- Afin de diffuser l'actualité municipale auprès des personnes aveugles, amblyopes et aux nouveaux arrivants, la Ville de Montréal transmet chaque semaine de l'information sur le **Publiphone**, le service téléphonique géré par le RAAMM. Les usagers l'utilisent régulièrement autant pour consulter le calendrier culturel d'un arrondissement que pour connaître la période d'inscription à des activités de loisirs d'un autre arrondissement ou les projets de construction de logements sociaux et abordables dans un quartier.



L'accessibilité des communications municipales (suite)

- Au printemps 2005, la Ville de Montréal a mis en ligne **AccèsSimple**, un site Internet destiné aux personnes qui ont de la difficulté à lire et à celles qui ont des incapacités intellectuelles. Parmi les capsules qui s'y retrouvent : les activités du Jardin botanique, de l'Insectarium, du parc La Fontaine, des bibliothèques de Montréal, le « 911 », le mot du maire... La Ville de Montréal a conçu cet outil unique en étroite collaboration avec le CRADI et le groupe Défi apprentissage de l'Université de Montréal.



© AlterGo

La sensibilisation et la formation

- En matière d'accessibilité universelle, il est important d'informer tous les partenaires municipaux. La Ville de Montréal a donc entrepris « d'ouvrir les cœurs » en offrant des **séances de sensibilisation**, notamment aux élus, aux gestionnaires de services centraux et à ceux des arrondissements, aux intervenants municipaux en développement social, etc.
- Les employés en relation directe avec les citoyens, comme ceux des bureaux Accès Montréal, ceux attitrés à l'émission des permis et le personnel des bibliothèques ont participé à des ateliers portant sur les communications avec les personnes ayant des limitations visuelles ou auditives. Les futurs agents de communications sociales du projet e-Cité/311 auront quant à eux bénéficié d'une journée complète visant à les **outiller pour offrir une prestation de services adéquate aux citoyens**. Cette dernière formation a été conçue et donnée par le ROPMM, le RAAMM et le CRADI.
- L'organisme Société Logique a développé et présenté des **ateliers sur la conception d'immeubles** ou d'espaces urbains **universellement accessibles** aux architectes, ingénieurs et urbanistes des arrondissements et des services centraux. De cette façon, le concept d'accessibilité universelle pourra être de plus en plus intégré aux divers projets municipaux de construction ou de rénovation.

Des éléments «coup de pouce»

Le chemin parcouru depuis quelques années par la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle repose sur certains éléments clés :

- un engagement politique indéfectible et l'allocation de ressources assorties aux projets;
- le maintien d'un partenariat solide avec le milieu associatif montréalais;
- la réalisation de projets produisant des résultats tangibles;
- l'engagement actif des 19 arrondissements et des services centraux.

Pour assurer la meilleure harmonisation possible entre tous les projets, la Ville a mis sur pied un **comité de vigie** composé de représentants des services centraux, des arrondissements et des associations de personnes ayant des limitations fonctionnelles. Enfin, la Ville a mandaté une gestionnaire pour la coordination générale du plan d'action municipal, alors qu'une professionnelle agit à titre de répondante du dossier.





© Stephan Poulin

Une expertise essentielle: celle des partenaires du milieu associatif

Il convient de souligner la complicité particulière entre l'administration municipale et les partenaires du milieu associatif représentant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. De plus en plus, les arrondissements et les services centraux sollicitent leur expertise, tant pour la conception des projets que pour leur concrétisation. Partenaires ayant constitué la base de la délégation des personnes ayant des limitations fonctionnelles lors du Sommet de Montréal en 2002, les six organisations suivantes représentent plus de 140 organismes actifs sur le territoire montréalais :

- Ex Aequo : la directrice générale adjointe agit à titre de porte-parole du milieu associatif montréalais des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- AlterGo : regroupement de 87 organisations ayant une préoccupation pour le loisir des personnes handicapées;
- le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) : regroupement de 25 organismes concernés par la déficience intellectuelle;

«Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.»

**Une expertise
essentielle:
celle des
partenaires
du milieu
associatif
(suite)**

- le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM): regroupement de 28 organismes voués aux besoins des personnes ayant des déficiences motrices, auditives et visuelles;
- le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM);
- Société Logique: organisme spécialisé en accessibilité architecturale.

L'accessibilité universelle : un engagement de la Ville de Montréal, des réalisations significatives est une publication de la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal.

Décembre 2007.

Coordination

Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal

Communications

Mylène Bernard, chargée de communication
Service des communications et des relations avec les citoyens,
Ville de Montréal

Révision linguistique

Danielle Massé, rédactrice agréée

Conception graphique

natalicommunication design

Dépôts légaux

Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Bibliothèque nationale du Canada, 2007

I.S.B.N. 978-2-7647-0712-8

Crédits (suite)

Le présent document est disponible en format pdf sur le site Internet de la Ville à www.ville.montreal.qc.ca/devsocial. Le document est également disponible en médias adaptés: en format word, en langage simplifié, en braille, en gros caractères et en version sonore.

Pour information

Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire
Ville de Montréal

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Direction de la diversité sociale

801, rue Brennan, 5^e étage

Pavillon Duke-Nord

Montréal (Qc) H3C 0G4

lchartrand@ville.montreal.qc.ca

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



ville.montreal.qc.ca